**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

**Band:** 64 (1956)

Heft: 1

**Quellentext:** Lettres de naturalisation de 1662 en faveur de Pierre Breuchaud

Autor: Morel

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Lettres de naturalisation de 1662 en faveur de Pierre Breuchaud

Nous François-Louys Steiger, Gentilhomme, Bourgeois de Berne, Ballif de Vevey, & Capitayne de Chillion, pour Leurs Excellences du dict Berne, nos Souverains Seigneurs Supperieurs, Scavoir faisons par ces presentes comme suyvant le pouvoir à nous par Leurs dictes Excellences donné, de Recepvoir & Incorporer au rang & nombre de leurs vrays & naturels subjects, ceux qui Le Requerroyent de nous, Et qu'en Jugerions dignes & capables; S'estant présenté honnorable Pierre fils de feu Moyse Breuchod, de Fontayne, Bourgeois de Vallangin, declairant son voulloir Estre de vivre & mourir soubs L'obéissance & Crestienne Religion Reformée de nos dicts Souverains Seigneurs: Nous Requerrant nostre bon plaisir fust le recepvoir & Incorporer au rang & nombre de leurs vrays & naturels subjects; sur quoy, venes les Testimoniales de la legitime Extraction, Bonne vie & Comportement du dict Breuchod, dattées du neufzviesme Apvril Mille six Centz soixante & deux, signée Brand dict Crierin, et munies du Sceau du s' Mayre du Locle, A sa requeste Benignement Inclinans, Avons Jcelluy receu & Incorporé comme par cestes Le recepvons & Incorporons, pour Luy Et sa posterité legitime au pays naissante, au Rang & nombre des vrays & naturels subjects de nos dicts Seigneurs, à pouvoir Jouyr des Mesmes droicts, Libertez & franchises que les autres, Acquerir bourgeoisies, comunages, et habiter en quel lieu des terres de Leurs Exc. il le pourra le mieux obtenir, en payant comme les autres, sans toutesfois en rien préjudicier aux Droicts, franchises & Libertez d'aucune ville ny communauté, lesquelles laissons telles que du passé. Si avons ainsy receu & passé le dict Pierre Breuchaud et les siens comme devant moyennant La Somme de vingt & cincq florins petit poids, pour une fois tant seulement, de droit d'Entrage & Marque de Recognoissance à Leurs Excellences par Luy à nous payez, dont Le quictons et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le présent document nous a été communiqué par M. le D<sup>r</sup> Félix Mercanton, à Montreux, qui le tient du D<sup>r</sup> Spühler, de Montreux, descendant par les femmes de Pierre Breuchaud.

les siens à perpetuité par cestes, et en observant et s'acquittant sur tout du Serment par Luy entre nos mains faict et presté, Sçavoir d'estre bon, fidel & loyal subject de Leurs Excellences du dict Berne, Vivre et Mourir soubs leur obéissance & Chrestienne réformée religion. Obevr à Leurs Mandements. Comandements, Ordonnances, Loix et Statutz, Comme aussi de Leurs Ballyfs & Officiaux Subhalternes, Estre fourny d'armes nécessaires et s'employer par eulz en faict de guerre et tout autre au besoing, Reveller promptement & sans support toutes Entreprises, Monoppoles & Machinations qu'ils çaura & apercepvra, comme que ce soit, contre l'Estat & Republique du dict Berne, et en general sous peyne de privation du Benefice d'icestes Et Chastiment meritoire, S'acquitter en tout et pour tout des debvoirs d'un vray, bon, fidel & loyal subject, sans Fraud ny barat, Ainsy qu'il desire Dieu luy estre en ayde tant à la vie qua la Mort. En Foy de quoy sont scellées les présentes de Nostre Scel armorial près le seing de notre Secrétaire soubsigné, au dict Vevey le troizième jour du Moys de May, en l'an de salut ayant cours. Mille six centz soixante et deux.

MOREL.

## Un «tract» royaliste pendant la Révolution

Nous avons trouvé dans les archives de la famille du Plessis <sup>1</sup>, mêlée à des lettres de la fin du XVIII e siècle, une feuille écrite, semble-t-il, par une main étrangère à la famille, après la mort de Mirabeau <sup>2</sup> et avant celle de Louis XVI <sup>3</sup>, comme nous le montre son contenu.

Moins un pamphlet qu'un jeu d'esprit hostile à la Révolution, facile à transmettre ou à recopier, ce feuillet est en quelque sorte un « tract » royaliste, d'autant plus curieux que depuis la défaite française de 1940 il en a circulé un semblable intitulé : « Nouvelles de France. »

Déposées aux Archives cantonales vaudoises.

<sup>2 2</sup> avril 1791.

<sup>3 21</sup> janvier 1793.